

## LE QUÉBEC DANS LE VENT

279 P  NP  DM160.5

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

# Une annonce qui divise les villages

TRISTAN PÉLOQUIN

**SAINT-VALENTIN** — Le visage de Jacques Melançon trahit son inquiétude. En apprenant hier midi que des éoliennes feront certainement leur apparition d'ici 2012 dans les champs de ses voisins, dont certaines sur les terres mêmes du maire du village de Saint-Valentin, le propriétaire du Camping-Plage Grégoire a vite élaboré un plan.

En vertu des règlements de la MRC Haut-Richelieu, les hélices ne pourront sous aucun prétexte être érigées à moins de 750 mètres de toute habitation. « Regarde-moi bien aller. Je vais installer des vieilles roulottes bonnes pour la scrap jusqu'aux limites de mon camping. Je vais *fighter* mon cas comme il faut. Il n'est pas question que je perde des clients parce que, tout d'un coup, il y a des machines qui font du bruit comme le *verrat* sur les terres des alentours », lance M. Melançon, tournevis à la main, entre l'installation de deux balançoires pour enfant.

Hydro-Québec a officiellement retenu hier matin un projet de 50 MW développé par le consortium Venterre dans le village de 500 habitants, situé près de Lacolle. Si le projet est approuvé par le BAPE, environ 25 éoliennes seront construites sur plusieurs terres agricoles de la municipalité.

Déjà, au moins une demi-douzaine d'agriculteurs du village ont signé des ententes de principe avec le promoteur. Chaque hélice installée devrait leur rapporter entre 5000\$ et 6000\$ par année en redevances, selon les chiffres recueillis par *La Presse*.

« Moi, j'espère en avoir trois ou quatre sur ma terre, mais ce n'est pas encore clairement défini », affirme le maire de Saint-Valentin, Yvon Landry, fermier maraîcher et voisin immédiat du camping-Plage Grégoire.

Ces dernières semaines, sa municipalité a organisé deux



PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE

Jacques Melançon craint pour son camping de Saint-Valentin depuis qu'il sait que le terrain de son voisin, maire du village, devrait accueillir des éoliennes.

séances d'information pour les citoyens au sujet du projet. « Nous avons envoyé des communiqués à tous les résidents par la poste et nous en avons parlé dans le journal local », explique le maire.

« En tout, neuf personnes sont venues aux rencontres. Elles avaient des questions à poser, ce qui est parfaitement normal, mais il n'y a pas de véritable opposition. Les gens sont pour l'essentiel d'accord », ajoute M. Landry qui, éthique oblige,

assure se retirer des séances du conseil chaque fois que des décisions sont prises par rapport aux éoliennes.

Malgré la démarche, les propriétaires du camping Grégoire disent qu'ils n'étaient que très vaguement au courant du projet. « Disons qu'ils ne l'ont pas crié sur les toits », déplore Johanne Melançon, conjointe de Jacques.

Même constat à Saint-Rémi et à Saint-Michel, dans les MRC des Jardins-de-Napierville et Roussillon, où un autre projet

de 100 MW, piloté celui-là par Kruger, a été retenu hier par Hydro-Québec.

Que ce soit à l'épicerie de Saint-Michel ou au casse-croûte de Saint-Rémi, aucun des citoyens questionnés ne connaissait le moindre détail du projet. Pourtant, le promoteur effectue des tests de qualité du vent depuis 2005 sur une ferme située entre les deux villages. Plusieurs agriculteurs ont aussi signé des ententes de principes avec Kruger, dont certaines

prévoient, selon l'agriculteur Jean-Pierre Boyer, des redevances annuelles allant jusqu'à 12 000\$ par éolienne. La municipalité de Saint-Michel a même jugé nécessaire de modifier son règlement municipal pour « protéger les citoyens » en interdisant l'installation d'éoliennes à moins de 500 mètres d'habitations. « C'est sûr que tant que la décision n'était pas tombée, seuls les gens directement concernés étaient au courant », explique le maire de Saint-Rémi, Michel Lavoie.